

Dans le cadre de la parution du DECRET N°2009-597 du 26 mai 2009 pris pour l'application de l'article 7 de la loi N°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile et relatif à l'agrément ministériel des conventions et accords dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux, ce décret a entendu et précisé l'obligation faite à certains établissements médico-sociaux d'assurer la sécurité de la prise en charge s'agissant de la continuité de l'alimentation électrique.

Pour la mise aux normes et l'application de ce décret avant le 14 septembre 2012, AFP a décidé d'accorder sa confiance à notre société CAP Générateur spécialisée dans la vente, la location, l'installation, le SAV et la maintenance de groupes électrogènes industriels.



AVANT TRAVAUX

#### SITE DE LAULADE

Fourniture, installation et mise en service d'un groupe électrogène de secours d'une puissance de 275 KVA.



APRES TRAVAUX



Fourniture et intégration dans l'installation électrique existante d'un inverseur normal secours de calibre 700 Ampères permettant le basculement entre le réseau EDF et le GROUPE ELECTROGENE

Nous profitons de cette fiche reportage pour remercier l'EHPAD LAULADE et plus particulièrement Madame Pascale TABARD pour l'accueil réservé à nos équipes.